



DOJO DE L'AULNE

LE FAOU - PONT DE BUIS

Siège social : Mairie du Faou, Place aux foires - 29590 Le Faou

Tél : 06.12.25.35.78 - dojoaulne@gmail.com

Règlement intérieur

- Toute personne inscrite au Dojo de l'Aulne doit souscrire à la licence fédérale de la FFJDA qui la couvre en cas d'accident lors de la pratique du Judo ou de toutes ses disciplines associées.
- Chaque pratiquant doit être en mesure d'attester lors de son inscription avoir répondu à la négative au questionnaire de santé, si les réponses à ce questionnaire conduisent à un examen médical, le certificat demeure obligatoire.
- La cotisation correspond au règlement des prestations fournies par le Dojo de l'Aulne (cours et encadrement) + la licence FFJA + l'adhésion au club.
- La cotisation est un engagement à l'année et ne pourrait être remboursée qu'à titre exceptionnel (avis médical ou déménagement). Toute période commencée est due et il ne sera effectué aucun remboursement en cas de cessation en cours de période.
- La cotisation est réglée intégralement en début de saison, possibilité de paiement en plusieurs fois. (facilité de paiement non obligatoire)
- Avant de déposer les enfants, les parents sont tenus de s'assurer de la présence de l'animateur responsable. Les modifications d'horaires des cours sont indiquées soit par affichage à la salle, soit par le professeur de judo.
- La responsabilité du Club ne saurait en aucun cas être engagée tant que les enfants ne sont pas dans la salle de Judo en présence du professeur, ou pris en charge par celui-ci dans le cadre du cours (le parking et les trottoirs d'accès ne sont pas dans la zone de responsabilité).
- Il est rappelé aux parents qu'ils doivent venir chercher les enfants dès la fin du cours. Pour le bon déroulement de l'activité, il est demandé aux parents de ne pas assister aux cours (une exception est accordée pour les deux premiers de l'année).
- Les parents autorisant leurs enfants à venir seuls, doivent l'indiquer par écrit lors de l'inscription.
- Aucune consignes sanitaires spécifiques, excepté une bonne hygiène : pieds et mains propres, des ongles courts, les cheveux attachés, un judogi lavé.
Une Gourde d'eau identifiée et pour se déplacer à l'intérieur du Dojo entre le vestiaire, les toilettes et les tatamis, des zooris, claquettes, sandales, babouches, slaps, tongs, crocs, espadrilles, spartiates, escarpins, sabots ! (Obligatoire)